

# Filière REP

## Produits et matériaux de construction du bâtiment



Les attentes et propositions des acteurs de l'ESS  
spécialistes du **réemploi des matériaux**





## Contexte

**Le secteur de la construction et de la démolition (BTP) est à l'origine de 70% des déchets produits en France chaque année**, soit 224 millions de tonnes de déchets produites en 2020 selon l'ADEME (source : ADEME, Déchets chiffres-clés – Édition 2020). Le secteur du bâtiment produit à lui seul 46 millions de tonnes de déchets. A l'occasion de la création de la filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) dédiée au secteur du bâtiment, il semble donc primordial de faire de ce secteur un secteur exemplaire en matière de prévention et de réemploi des déchets. En effet, la Directive-cadre Déchets européenne n°2008/98/CE a défini depuis 2008 la hiérarchie des déchets qui préconise de privilégier en premier lieu l'évitement et le réemploi des équipements et matériaux avant d'envisager leur recyclage dès lors que cela est possible.

**Or, l'ADEME, dans son étude de préfiguration de la filière REP Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) publiée en avril 2021, estime que « moins de 1% du gisement de PMCB fait aujourd'hui l'objet de réemploi ».**



Depuis plusieurs années, des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) ont permis l'émergence d'une filière innovante de réemploi des matériaux du bâtiment et ont démontré son efficacité environnementale et solidaire. Considérant la pression exercée sur les matières premières vierges et la pénurie actuelle de certains matériaux, notamment dans le secteur de la construction, ainsi que la nécessité de diminuer les impacts négatifs sur l'environnement, de plus en plus d'initiatives de ce genre se développent aujourd'hui au cœur des territoires.

Cette dynamique s'inscrit par ailleurs parfaitement dans le contexte de crise sanitaire que nous vivons actuellement puisqu'elle contribue aussi à remettre sur le marché des matériaux de construction à prix solidaire afin de permettre aux ménages précaires d'avoir accès à des matériaux de qualité leur permettant de réaliser des travaux de construction ou de rénovation. De plus, un certain nombre de ces structures pionnières en matière de réemploi des matériaux du bâti ont également un rôle social essentiel pour leur territoire puisqu'elles ont mis en place des parcours d'insertion de personnes éloignées de l'emploi et des parcours de formations en s'appuyant sur ce secteur innovant.





L'extraction de matières premières vierges pour la construction ainsi que les filières de recyclage des déchets issus des secteurs de la construction et de la démolition contribuent de manière significative à la production d'émissions de gaz à effet de serre. De plus, les dépôts sauvages présents en forêt et sur l'espace public sont majoritairement constitués de déchets issus de la construction et de la déconstruction ; et cela a un impact environnemental significatif sur la pollution des milieux, mais représente également un coût non négligeable pour les collectivités. C'est pourquoi, il apparaît aujourd'hui essentiel de soutenir les structures existantes ayant démontré leur efficacité à limiter ces impacts par leurs activités de sensibilisation et de réemploi, et leur efficacité par le maillage en cours par bassin de vie. Il nous semble donc primordial de **fixer des objectifs ambitieux de réemploi pour la filière à Responsabilité Élargie du Producteur relative aux produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment**, et de les **accompagner d'un dispositif financier adéquat** permettant de soutenir les acteurs de l'ESS initiateurs de cette filière de réemploi.



Les **fonds réemploi**, dispositifs créés par la loi AGECE, ont été pensés pour **soutenir le développement du secteur historique des acteurs de l'ESS spécialistes du réemploi** ; et ce afin de répondre conjointement aux enjeux sociaux et environnementaux majeurs de notre époque. Les pouvoirs publics ont pourtant choisi de ne pas imposer aux metteurs en marché de la filière REP PMCB la mise en place d'un fonds réemploi alors que des solutions concrètes ont été démontrées dans les territoires. Ce choix au lancement de cette nouvelle filière REP, pourtant génératrice d'une grande quantité de déchets chaque année en France, ne nous semble pas à la hauteur des enjeux environnementaux. La création d'un fonds réemploi aurait en effet permis de soutenir l'ensemble des projets existants et en émergence, et de contribuer ainsi au déploiement de cette filière innovante et pleine d'avenir qu'est le réemploi des matériaux du bâtiment, au plus près des besoins des territoires.



LE BTP  
EST À L'ORIGINE DE

**70 %**

DES DÉCHETS PRODUITS  
EN FRANCE CHAQUE ANNÉE



**224**

MILLIONS DE TONNES  
de déchets produites en 2020



**46**

MILLIONS DE TONNES  
de déchets produites par  
le secteur du bâtiment



MOINS DE

**1 %**

DU GISEMENT DE PMCB  
FAIT L'OBJET DE RÉEMPLOI

(sources : ADEME)

# Les plus-values des activités de réemploi/réutilisation opérées par des structures de l'ESS



Le renouveau des activités de réemploi et de réutilisation de la filière de la construction et de la démolition est en grande majorité à l'initiative de structures de l'ESS. Elles ont en effet montré leur volonté de **contribuer à la structuration de la filière du réemploi et de la réutilisation des matériaux du bâtiment dans son ensemble et de son modèle économique dans les territoires** puisqu'elles interviennent et ont développé des compétences sur l'intégralité de la chaîne de valeur par des actions d'ingénierie en conseil au montage de projets, des actions de collecte pourtant aujourd'hui moins rémunératrices, des inventaires ressources, des activités de déconstruction sélective, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le réemploi, la transformation de matériaux, la vente de matériaux de seconde main, etc. En matière d'ingénierie de projets, les structures de l'ESS ont la capacité de réaliser des diagnostics Produits-Equipements-Matériaux-Déchets (PEMD), ou encore de l'assistance à maîtrise d'ouvrage via des actions de conseil, d'accompagnement et de formation à destination des collectivités par exemple.



En plus des opérations de réemploi, elles jouent un rôle indispensable de **sensibilisation des professionnels du bâtiment et des maîtres d'ouvrage publics et privés** sur la question du réemploi des matériaux, et sont donc essentielles dans les dispositifs d'accompagnement au changement de comportement. Pour les recycleries des matériaux à destination des ménages, elles jouent également un rôle de **sensibilisation des particuliers** : il s'agit de lieux de proximité qui permettent de sensibiliser en direct les consommateurs. Les associations en particulier ont également la capacité de **mobiliser des personnes bénévoles** autour de la notion de réemploi des matériaux du bâtiment, et cela contribue fortement au **changement de comportement de la société** dans son ensemble puisque cela permet de sensibiliser un large panel d'acteurs sur ces questions. Dans le cadre de cette activité, il est important de mettre en lumière le travail réalisé par les structures pour permettre d'accompagner la montée en compétences de leurs bénévoles et de leurs salariés via des dispositifs d'encadrement dédiés et la mise à disposition du matériel nécessaire pour travailler en toute sécurité.



Les structures de l'ESS du réemploi des matériaux du bâtiment sont ancrées au cœur des territoires et contribuent au tissu économique local en créant des **emplois non délocalisables**, et pour beaucoup à destination de publics éloignés de l'emploi leur permettant ainsi de s'inscrire dans des parcours d'insertion. Dans ce contexte de crise sanitaire, elles attirent beaucoup de jeunes également sans emploi ou sans activité car elles développent à travers le réemploi des activités qui donnent du sens à leur engagement en faveur d'un changement de société et porteuses de valeurs fortes.





Elles sont aussi des **partenaires privilégiés des collectivités territoriales** et peuvent contribuer au déploiement de politiques publiques ambitieuses en matière de critères environnementaux et sociaux. Elles sont d'ailleurs très bien placées pour garantir la **réponse conjointe aux clauses sociales et environnementales** des marchés publics et privés, notamment pour les structures de l'insertion par l'activité économique.



De par leur ancrage local, elles ont une connaissance fine du territoire qui leur permet d'**identifier les gisements et exutoires de façon plus précise**. Cet ancrage territorial fort a également l'avantage de pouvoir garantir le respect de la hiérarchie des déchets quand les plateformes dédiées aux 7 flux séparés ne permettront pas seules d'absorber l'intégralité des flux dont les entreprises souhaitent se débarrasser ; les flux produits ne relevant pas de ces sept catégories risquent alors d'être systématiquement orientés vers des filières de valorisation énergétique ou d'élimination, ce qui ne répondra pas au respect de la hiérarchie des déchets et aux enjeux environnementaux du secteur des déchets.

## Différents types d'acteurs de l'ESS concernés par la filière REP du bâtiment

**Il existe différentes typologies d'acteurs de l'ESS impliqués dans le réemploi et la réutilisation du secteur de la construction et de la démolition proposant des solutions variées :**

- ◆ recyclerie de matériaux à destination des particuliers ;
- ◆ plateformes de réemploi physiques à destination des professionnels et des chantiers ;
- ◆ plateformes numériques zéro stock qui déploient des activités de vente sur chantier, dépose puis repose directement sur un autre chantier ;
- ◆ structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) spécialisées sur la dépose sélective ;
- ◆ structures d'ingénierie du bâtiment et d'accompagnement (diagnostics Produits-Equipements-Matériaux-Déchets, assistance à maîtrise d'ouvrage, conseil...) ;
- ◆ etc.

On observe une grande diversité de modèles de structures de l'ESS spécialistes du réemploi des matériaux qui peuvent s'orienter vers des activités monoflux ou multiflux, et qui s'adaptent en priorité aux spécificités de chaque territoire.

En parallèle, d'autres acteurs de l'ESS spécialistes du réemploi et de la réutilisation peuvent également être concernés par cette filière REP PMCB :

- ◆ ressourceries et recycleries généralistes à destination principale des ménages ;
- ◆ recycleries artistiques et culturelles.



# Portraits de structures de l'économie sociale et solidaire spécialistes du réemploi des matériaux du bâtiment



Les fiches portrait de ces structures sont disponibles à la fin de cette note.



Le réemploi des matériaux du bâtiment en images : [www.bit.ly/ChantierCadranSolaire-LeFilmCompleet](http://www.bit.ly/ChantierCadranSolaire-LeFilmCompleet)



## La carte collaborative des structures de l'ESS qui font la transition écologique

Carteco référence, début février 2022, 86 structures œuvrant sur les périmètres suivants : diagnostic ressources ; activités de dépose sélective ; réemploi de matériaux de construction.

**CARTECO**  
LES STRUCTURES DE L'ESS QUI FONT  
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Enjeux de la filière

Puisque le secteur de la construction et de la démolition est à l'origine de 70% des déchets produits en France chaque année, il apparaît essentiel de profiter de la création d'une filière REP dédiée au secteur du bâtiment pour **fixer des objectifs ambitieux en matière de réemploi et de réutilisation**. L'étude de préfiguration de la filière REP PMCB, publiée par l'ADEME en avril 2021, estime en effet que moins de 1% du gisement de PMCB fait aujourd'hui l'objet de réemploi. Dès lors que ces objectifs auront été fixés, il est indispensable d'utiliser cette filière REP - via son principe fondateur « pollueur-payeur » - pour garantir le déploiement de moyens financiers suffisants pour soutenir le développement et la structuration de cette filière de réemploi des matériaux du bâtiment en pleine émergence au cœur des territoires.

L'enjeu principal aujourd'hui est de pouvoir **garantir un maillage suffisant du territoire en matière d'offres de réemploi** et de réutilisation des PMCB. Pour ce faire, il est important que ceci constitue une priorité à l'occasion de la mise

en place de cette nouvelle filière REP dédiée, et que le cahier des charges prévoit des actions concrètes visant notamment à soutenir les nouvelles initiatives de réemploi des PMCB issues des acteurs de terrain. L'un des leviers principaux pour garantir ce maillage est par exemple le **soutien à l'acquisition ou à la location du foncier dédié au stockage de matériaux réemployables**.



Le déploiement de cette nouvelle filière REP doit également **garantir une juste répartition de la valeur entre les différents acteurs du secteur du réemploi** et assurer un soutien pour les activités les moins rentables mais qui sont malgré tout indispensables au réemploi des matériaux. Certaines activités telles que la dépose sélective ou le stockage de matériaux qui comprennent notamment des activités de manutention sont aujourd'hui moins rémunératrices que les activités de diagnostic ressources (PEMD). L'existence de la filière REP devra donc permettre de **garantir un modèle économique pérenne à ces activités sur la base du principe pollueur-payeur** sur lequel elle est construite ; cela permettra la valorisation de travaux plus pénibles et moins rémunérateurs que le diagnostic ressources, et qui sont pourtant nécessaires à l'existence de l'activité de réemploi. Par ailleurs, le cahier des charges relatif à cette filière REP devrait spécifier un pourcentage minimum de prestations de déconstruction sélective orientées vers des structures de l'économie sociale et solidaire, ce qui viendrait contribuer à la structuration et à la pérennité de ces modèles économiques.



Il existe aujourd'hui également un enjeu majeur de **sensibilisation et de formation de l'ensemble du secteur de la construction et de la démolition aux notions de réemploi** et de réutilisation. Il apparaît donc nécessaire de structurer la montée en compétences de l'ensemble des professionnels du secteur par le déploiement d'offres de formation tant au niveau de la formation initiale que de la formation continue des métiers du bâtiment : ingénierie du bâtiment (architectes, maîtres d'œuvre, ...) ; entreprises exécutantes (menuisiers, maçons, ...) ; acteurs de la dépose sélective ; etc. Dans ce cadre, il est essentiel de développer des **offres de formations certifiées** qui seront reconnues et pourront servir de référentiel. Les structures de l'ESS spécialistes du réemploi des matériaux, et en particulier les structures d'insertion par l'activité économique qui accueillent déjà des personnes au sein de parcours d'insertion sur ces nouveaux métiers, pourront largement contribuer à la construction de ces parcours de formation certifiés. La montée en compétences, la reconnaissance des parcours professionnels des structures de l'ESS spécialistes du réemploi et l'ingénierie nécessaire à la création de formations qualifiantes pourraient notamment être soutenues par un fonds réemploi propre à cette filière REP PMCB.

Par ailleurs, la Réglementation environnementale 2020 (RE2020) encourage le réemploi des matériaux puisqu'elle précise que les matériaux réemployés comptent pour 0 dans le calcul global du bilan carbone des travaux de construction ou de rénovation. La loi AGEC et la loi Climat et résilience fixent quant à elles des ambitions fortes en matière de limitation des impacts sur l'environnement et des émissions de gaz à effet de serre. L'ensemble de ces nouvelles réglementations devraient donc amener les acteurs de la construction et de la rénovation à intégrer plus de matériaux réemployés. **Il est cependant important que les politiques publiques de mise en œuvre opérationnelle garantissent des moyens d'actions concrets et ambitieux pour répondre à l'urgence des enjeux climatiques.**

## Activités de réemploi des matériaux : modèles de fonctionnement

Aujourd'hui en France, les offres locales de solutions de réemploi pour les acteurs de la construction ne sont pas suffisamment présentes pour répondre à la demande à venir. Dans les territoires où le réemploi de matériaux est le plus présent (régions Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne et Pays de la Loire), ce sont les acteurs de l'ESS qui arrivent à proposer des solutions innovantes et performantes. Pour répondre aux demandes de la maîtrise d'ouvrage, pour accompagner les bureaux d'études sur la faisabilité de l'opération, pour accompagner les entreprises exécutantes à la réalisation des commandes, les acteurs de l'ESS répondent présents. C'est par exemple le cas pour réaliser un diagnostic ressources, identifier des matériaux réellement réemployables, réaliser une dépose sélective soignée et garantir la qualité des matériaux, faire transiter ces matériaux jusqu'aux plateformes locales de proximité, ou encore assurer une traçabilité des tonnes collectées, une véritable communication sur les produits proposés à la vente et un service commercial adapté. En bout de chaîne, ces structures réalisent le travail de prospection des gisements et de sensibilisation auprès des entreprises, de caractérisation et d'évaluation du potentiel de réemployabilité des matériaux, de leur préparation en vue du réemploi et de leur commercialisation.



Ces structures de l'ESS, opérant une ou plusieurs de ces activités, trouvent leurs complémentarités pour être en capacité de compléter tous les maillons de la chaîne du réemploi de matériaux à l'échelle régionale, puis locale. Cette structuration partenariale en réseau a pour enjeu de pouvoir répondre conjointement et de façon complète aux besoins des maîtrises d'ouvrage et aux exigences techniques des professionnels de la construction.



# Les difficultés rencontrées pour un changement d'échelle



Avec le développement de la filière, les structures de l'ESS spécialistes du réemploi ont de plus en plus besoin d'avoir **accès à du foncier supplémentaire** afin d'être en capacité de gérer des stocks de matériaux réemployables de plus en plus importants.

**Il existe plusieurs leviers à ce problème :** un fonds réemploi au sein de la filière REP PMCB pourrait soutenir les structures de l'ESS du réemploi dans l'acquisition de nouveaux espaces de stockage. Les collectivités peuvent également mettre à disposition du foncier public inoccupé à destination des structures de l'ESS du réemploi des matériaux.

Les acteurs du réemploi des matériaux du bâtiment rencontrent aujourd'hui des difficultés pour se faire **rémunérer à leur juste valeur leurs activités de collecte et de dépose sélective**. Il est donc essentiel de sensibiliser et d'acculturer les professionnels du secteur du bâtiment, et de la déconstruction en particulier, sur le fait que les activités de collecte des matériaux réemployables représentent un coût réel pour les structures du réemploi et qu'elles doivent être rémunérées au juste prix.

**La création de la filière REP PMCB devrait notamment contribuer à la consolidation du modèle économique de ces activités de collecte** opérées par les structures du réemploi dans le cadre du dispositif « pollueur-payeur » à l'origine des filières REP : c'est en effet aussi la responsabilité des metteurs en marché de PMCB de garantir des solutions de réemploi des matériaux mis en marché, et cela passe notamment par la structuration du modèle économique de ces activités de réemploi.



Les activités de réemploi des matériaux du bâtiment sont en plein essor et de nouveaux acteurs voient ainsi le jour. Dans ce contexte mouvant, on observe une **méconnaissance de certains acteurs locaux** par les diagnostiqueurs ressources (PEMD) qui ne prennent pas toujours en compte l'intégralité des exutoires disponibles sur le territoire. Cela contribue donc à augmenter les distances pour le traitement mais aussi à limiter les possibilités de réemploi en envoyant les matériaux directement au sein de plateformes de recyclage ou de valorisation énergétique quand une solution de réemploi aurait pu être possible. Cette difficulté est par ailleurs aujourd'hui renforcée du fait d'un maillage de solutions locales de réemploi des matériaux encore trop peu important.

Il apparaît également nécessaire de **sensibiliser les déconstructeurs** aux solutions proposées par les structures de l'ESS du réemploi des matériaux car ils ne sont pas toujours en mesure de s'occuper seuls de toute la dépose sélective, là où certaines structures de l'ESS du réemploi ont les compétences métier pour les accompagner sur ces activités de dépose et la connaissance fine des exutoires possibles sur le territoire. Dans ce cadre, les compétences existantes développées au sein des structures de l'ESS du réemploi devront être reconnues et valorisées, et la montée en compétences continue des structures doit constituer un levier important pour permettre de prendre en charge une plus grande diversité de matériaux pouvant être réemployés.

Dans ce sens, l'ADEME a soutenu une **étude nationale**<sup>1</sup> ayant pour objectif de proposer des scénarios de développement de formations, tant initiales que continues, dans le but de développer une stratégie de montée en compétences des acteurs de la construction sur les questions de réemploi de matériaux. La création

de nouvelles formations n'est cependant pas si simple pour les organismes de formation car leurs ressources économiques disponibles pour l'ingénierie de formation sont aujourd'hui limitées et les dispositifs existants ne sont pas toujours adaptés aux fonctionnements de terrain ; et ce en particulier pour les structures brassant salariés et bénévoles.



1 - Retrouvez l'étude ici : [https://cafoc.ac-nantes.fr/wp-content/uploads/Rapport\\_REEMPLOI\\_CAFOC\\_ECOCONSTRUIRE\\_avec-FP.pdf](https://cafoc.ac-nantes.fr/wp-content/uploads/Rapport_REEMPLOI_CAFOC_ECOCONSTRUIRE_avec-FP.pdf)

Par ailleurs, les **actions de sensibilisation**, constituant pourtant l'un des axes principaux du métier des structures de l'ESS spécialistes du réemploi des matériaux, sont difficiles à faire financer et sont très souvent opérées sur le budget propre de la structure alors qu'elles sont à la base de tout changement de comportement de l'ensemble des acteurs du secteur de la construction et de la démolition. La diminution de la production de déchets issus de ce secteur - soit 46 millions de tonnes produites chaque année en France - ne passera que par des actions de sensibilisation et de formation des métiers de la construction aux questions de sobriété en matière de consommation et de réemploi des matériaux.



# Les freins réglementaires à lever

## Question assurantielle

Les règles assurantielles actuelles prévoient le remplissage par les structures du réemploi d'une fiche technique par produit réemployé permettant de définir la taille du matériau, sa référence au sein d'un catalogue, sa composition, etc. Ces fiches techniques sont ensuite utilisées par les bureaux de contrôle et les assureurs pour assurer un bâtiment à sa construction. Les structures du réemploi passent beaucoup de temps à renseigner ces fiches pour pouvoir remettre sur le marché les matériaux réemployables. Cependant, ce temps de travail n'est aujourd'hui pas rémunéré aux structures et constitue un frein dans le développement des activités de réemploi : pour certaines structures, il peut mobiliser jusqu'à un équivalent temps plein, ce qui impacte les prix de vente des matériaux de réemploi et affecte la compétitivité du modèle, moteur essentiel de déploiement du réemploi.

**L'un des leviers possibles pour résoudre cette difficulté et gagner en efficacité pourrait être de remplir les fiches techniques au moment de la dépose sélective, ou bien de référencer plusieurs matériaux au sein d'une même fiche technique avec un niveau de détail d'informations renseignées moindre.**



L'extrême précision des contrats d'assurance avec les acteurs de la construction est aujourd'hui limitante pour le réemploi de matériaux. Ceux-ci s'exercent généralement sur un matériau bien précis et avec une technique de pose donnée. De plus, les surcoûts au contrat lors de l'usage de matériaux de réemploi sont rédhibitoires, annulant souvent l'économie en coûts de matériaux. Plusieurs leviers sont aujourd'hui envisageables pour amoindrir ces freins assurantiels.

**Outre une sensibilisation nécessaire des assureurs, il faudrait dans un premier temps que les contrats d'assurance soient moins restrictifs et permettent de poser divers matériaux réemployés.** On pourrait aussi intégrer une clause environnementale dans ces contrats, qui fixerait un pourcentage minimum de matériaux réemployés plutôt que la liste exhaustive desdits matériaux. L'intégration systématique de cette clause aurait pour avantage d'acculturer les assureurs sur ces notions de réemploi et d'éviter les surcoûts mentionnés.

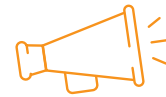


Par ailleurs, les assureurs disposent aujourd'hui d'une liste référençant les seuls matériaux pouvant être réemployés.

**Afin de faciliter le réemploi d'un plus grand nombre de matériaux, il est nécessaire d'élargir cette liste à de nouveaux matériaux en se basant sur l'expertise des acteurs spécialistes du réemploi.** Un premier domaine simple à tester pourrait être celui des éléments de plomberie-sanitaire-chauffage.

**L'un des leviers potentiels à cette difficulté serait également pour les structures du réemploi des matériaux de travailler en partenariat avec les bureaux de contrôle et des assureurs pour les sensibiliser aux enjeux du réemploi des matériaux,** en les formant notamment à la réemployabilité des matériaux à partir de nouvelles fiches techniques, pour créer une nouvelle approche tout en garantissant la sécurité des ouvrages. Par exemple, des opérations de test obligatoires par les structures de réemploi sur des types de matériaux pourraient être décidées en concertation avec ces acteurs pour faciliter l'exutoire vers les professionnels.

La loi AGECE définit que « les personnes ou organismes [assurant les activités de diagnostic relatif à la gestion des matériaux et des déchets de la démolition ou réhabilitation significative de bâtiments] doivent n'avoir aucun lien de nature capitalistique, commerciale ou juridique sur la même opération avec une entreprise pouvant effectuer tout ou partie des travaux de démolition ou réhabilitation qui soit de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ». Cette obligation conduit les acteurs d'un même territoire à travailler en réseau pour garantir à la fois une offre de diagnostic et une offre de dépose sélective. Le soutien aux nouvelles initiatives implantées au cœur des territoires est donc primordial pour assurer un maillage suffisant d'offres tant en matière de diagnostic que de dépose.



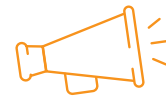
### Nos préconisations

La filière REP PMCB devra fixer un objectif minimum de couverture du territoire national en matière d'offres de réemploi. Cet objectif pourra être défini en fonction d'un nombre d'habitants par bassin de vie, et en fonction de la densité de projets de construction et rénovation sur un même territoire.

## Les leviers pour structurer l'offre de réemploi des matériaux du bâtiment au cœur des territoires

### Fixer des objectifs ambitieux de réemploi/réutilisation différenciés selon les catégories de produits et matériaux dans le cadre de la filière REP PMCB

La Directive-cadre Déchets européenne n°2008/98/CE a défini l'évitement et le réemploi comme des dispositifs prioritaires par rapport au recyclage et à l'élimination des déchets. Puisque le secteur de la construction et de la démolition représente 70% des déchets produits chaque année en France, il semble fondamental de fixer des objectifs ambitieux en matière de réemploi et de réutilisation des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment dans le cadre de la création de la nouvelle filière REP dédiée.



### Nos préconisations

- ♦ Fixer un taux minimum de réemploi des PMCB de 2% en 2024, et de 5% en 2027.
- ♦ Les tonnages de PMCB issus d'opérations de collecte destinées au réemploi et à la réutilisation et étant finalement orientés vers une filière de recyclage car ils n'ont pas pu faire l'objet de réemploi ne doivent pas être comptabilisés dans le calcul de l'objectif de réemploi.
- ♦ Veiller à ce que les objectifs de recyclage de la filière REP PMCB fixés pour certains produits et matériaux ne viennent pas en concurrence avec les objectifs de réemploi. Par exemple, une grande partie du bois orienté vers des filières de recyclage pourrait en réalité faire l'objet d'opérations de réemploi-réutilisation.





Afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif global de réemploi, et pour prendre en compte les différences de potentiel de réemployabilité des produits et matériaux, il nous semble essentiel de **fixer des objectifs de réemploi et réutilisation par flux de matériaux** tels qu'indiqués dans le tableau ci-contre.



Afin d'assurer un développement significatif des activités de réemploi des matériaux du bâtiment, il est indispensable d'engager les acteurs de la construction et de la rénovation à **intégrer un pourcentage minimum de matériaux réemployés** dans leurs projets. Ce pourcentage minimum ferait l'objet d'une clause environnementale dédiée dans chacun des marchés de construction ou de rénovation. Il pourrait par exemple s'appliquer à une liste prédéfinie de matériaux. La **commande publique** a par ailleurs un rôle majeur à jouer en la matière en intégrant des clauses environnementales dans tous ses marchés de construction et rénovation imposant ainsi un pourcentage minimum de matériaux réemployés pour les travaux. Cette action engagée de la part de la commande publique permettrait notamment de pouvoir identifier de nouveaux exutoires à venir au sein d'un territoire pour assurer le réemploi de matériaux récupérés à l'occasion d'activités de dépose sélective.



## Nos préconisations

| Matériaux                                | À compter de 2024 | À compter de 2027 |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Bois                                     | 5%                | 10%               |
| Métaux                                   | 3%                | 5%                |
| Huisseries                               | 3%                | 5%                |
| Tuiles                                   | 3%                | 5%                |
| Sanitaires                               | 5%                | 10%               |
| Faïence et carrelage                     | 1%                | 3%                |
| Radiateurs                               | 2%                | 10%               |
| Isolants                                 | 2%                | 5%                |
| Composants électriques                   | 3%                | 5%                |
| Éléments de plomberie                    | 2%                | 5%                |
| Complexe de cloisons légères intérieures | 5%                | 10%               |
| Luminaires                               | 5%                | 10%               |
| Stores et volets roulants                | 1%                | 3%                |



## Nos préconisations

- ♦ Rendre obligatoire pour tout projet de travaux de construction ou de rénovation, un pourcentage minimum d'incorporation de matériaux réemployés pour une liste de produits préalablement identifiés ;
- ♦ Sur le modèle de l'article 58 de la loi AGEC, fixer un pourcentage minimum d'incorporation de produits et matériaux réemployés pour une liste de produits et matériaux préalablement définis au sein de tout projet de construction ou rénovation du bâti public.

# La garantie d'un soutien financier aux opérations de réemploi et de réutilisation

Afin de se donner les moyens d'atteindre les objectifs fixés en matière de réemploi et de réutilisation pour cette filière du bâtiment forte émettrice de déchets, il est essentiel de **déployer des dispositifs de financement** à la hauteur des enjeux de développement du secteur du réemploi des matériaux en pleine émergence et structuration.

De plus, la loi AGECE du 10 février 2020 a modifié l'article L. 541-10-5 du Code de l'environnement en précisant que « la création d'un [fonds réemploi] concerne les producteurs de produits susceptibles d'être réemployés ou réutilisés (...) ». Puisque les structures de l'ESS ont démontré les possibilités existantes en matière de réemploi des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment, l'arrêté portant cahier des charges de la filière REP PMCB se devrait de répondre à cet article de loi en définissant **l'obligation pour les metteurs en marché de la filière REP PMCB de mettre en place un fonds réemploi dédié**. Ce fonds permettrait d'orienter un minimum de 5% des **éco-contributions**<sup>2</sup> de la filière REP vers des activités de réemploi.



## Nos préconisations

**Garantir la création d'un fonds réemploi à l'occasion de la création de cette nouvelle filière REP PMCB.**



*2 • Éco-contribution : pour chaque produit mis sur le marché, le producteur verse une éco-contribution à l'éco-organisme auquel il adhère. Son montant est directement lié au type de produit mis sur le marché et au coût de la gestion du déchet en fin de vie. Les éco-contributions permettent ainsi de financer l'ensemble des obligations des producteurs (prévention, réemploi, collecte, tri, recyclage des déchets, sensibilisation...) - Source : ADEME*



## Nos préconisations

- ♦ En cas de non-création d'un fonds réemploi pour la filière REP PMCB, l'éco-organisme devra consacrer chaque année au moins 2% du montant total des contributions financières qu'il perçoit aux opérations de réemploi et de réutilisation des PMCB ;
- ♦ L'éco-organisme met en œuvre les actions nécessaires pour faciliter le réemploi et la réutilisation par des structures de l'économie sociale et solidaire, telles que définies par l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, en leur garantissant l'accès à un gisement de qualité et en leur permettant, par l'intermédiaire d'un soutien financier dédié, d'augmenter leur activité de réemploi et de réutilisation des PMCB d'au moins 100% en tonnages par rapport à l'année de référence d'ici la fin de son agrément en 2027.

Si toutefois ce fonds réemploi ne devait pas être créé à l'occasion de ce premier agrément de la filière REP PMCB, il apparaît cependant essentiel de **mettre en place un dispositif permettant le soutien financier des activités de réemploi**. Sans soutien financier aux activités de réemploi existantes et en émergence, il sera difficile d'atteindre l'objectif de réemploi fixé pour la filière REP PMCB.





Ces soutiens financiers au réemploi devront soutenir l'ensemble des activités de la chaîne du réemploi et de la réutilisation : de la dépose sélective jusqu'à la collecte et la revente ; et ce afin de soutenir toute la diversité des acteurs de ce secteur et de garantir une juste répartition de la valeur entre eux. Ils devraient notamment permettre de soutenir plus fortement les activités moins rémunératrices ou non rémunératrices telles que la collecte, le stockage ou la sensibilisation.



## Nos préconisations

### Sur les activités qui devraient être soutenues par les soutiens financiers dédiés au réemploi solidaire :

- ♦ Les fonds réemploi sont destinés aux seules structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) tel que défini par la loi Climat et résilience publiée en août 2021. Si un fonds réemploi n'était pas mis en place dans le cadre de la filière REP PMCB, il serait essentiel de garantir que les soutiens aux activités de réemploi soient fléchés vers les structures de l'ESS, actrices historiques du réemploi des matériaux du bâtiment ;
- ♦ Soutenir la création et l'installation de nouvelles structures de l'ESS du réemploi des PMCB afin d'assurer un maillage satisfaisant de l'offre de réemploi au cœur des territoires ;
- ♦ Les activités de réemploi pourront être soutenues sur la base d'un forfait à l'euro/tonne réemployée internalisant l'ensemble des coûts réels permettant cette activité de réemploi :
  - Prospection de gisements et ingénierie de mise en relation entre tous les acteurs de la chaîne (maîtrises d'ouvrage, promoteurs, constructeurs, réseaux de professionnels, etc.)
  - Activité de dépose sélective
  - Logistique transport et activité de collecte
  - Coûts de stockage
  - Tri et reconditionnement des équipements démontés
  - Actions de sensibilisation et de communication pour l'accompagnement au changement
  - Ingénierie de formation pour permettre la montée en compétences des structures et de leurs salariés et bénévoles ;
- ♦ Soutien à l'investissement pour des plateformes de stockage mutualisées entre structures de l'ESS au sein d'un même territoire (exemple : échelle départementale ou régionale) ;
- ♦ Soutien aux places de marché (en ligne) territoriales développées par les structures de l'ESS de façon mutualisée pour constituer un catalogue des matériaux réemployables disponibles à l'échelle d'un territoire donné ;
- ♦ Mise à disposition d'outils numériques open source de diagnostic qui soient accessibles à toutes les structures du réemploi afin d'homogénéiser les diagnostics Produits-Equipements-Matériaux-Déchets et la traçabilité des matériaux réemployés.

# Garantir l'accès à un gisement de qualité aux structures de l'ESS spécialistes du réemploi des matériaux du bâtiment

L'un des leviers majeurs pour augmenter les tonnages réemployés de produits et matériaux issus du bâtiment consiste à faciliter l'accès à un gisement de qualité aux structures du réemploi. C'est sur les chantiers que le potentiel de réemploi des produits et matériaux est le plus élevé. C'est pourquoi il est essentiel de **mettre en place une zone réemploi directement sur les chantiers** et de permettre une délégation de gestion de cette zone réemploi par les structures de l'ESS spécialistes du réemploi des matériaux issues du territoire.

Par ailleurs, la priorité des pouvoirs publics à la mise en place de cette nouvelle filière REP PMCB est de déployer le maillage territorial des points de reprise gratuite. Aussi, il est important que **ces points de reprise prévoient une**

**zone dédiée au réemploi** garantissant des conditions de conditionnement permettant de préserver l'intégrité et les caractéristiques des PMCB collectés pour privilégier leur orientation vers des opérations de réemploi plutôt que vers le recyclage ou l'élimination. Il sera nécessaire de faciliter l'accès à ces zones réemploi aux structures de l'ESS spécialistes du réemploi des matériaux du bâtiment, et de prévoir un soutien financier à cette activité de collecte. En effet, ces collectes ont un coût réel pour les structures qui mettent à disposition des moyens humains et logistiques pour les effectuer.



## Nos préconisations

- ♦ Rendre obligatoire pour tout chantier d'au moins 1000 m<sup>2</sup>, et dès lors qu'une structure de l'ESS en fait la demande, la mise en place d'un contrat ou d'une convention pour des opérations de collecte pour réemploi. Dans ce cas, le chantier est tenu de prévoir une zone de dépose sélective destinée aux produits et matériaux pouvant être réemployés. Dans le cadre des chantiers de réhabilitation-déconstruction, les préconisations du diagnostic PEMD, mentionné à l'article R. 111-45 du Code de la construction et de l'habitation, devront être prises en compte quant à l'identification des produits et matériaux ayant un potentiel de réemploi ;
- ♦ Prévoir des zones réemploi sur les points de reprise gratuite. Pour bénéficier du soutien financier de l'éco-organisme destiné aux points de reprise gratuite ayant mis en place une zone dédiée au réemploi, l'installation de reprise devra garantir des conditions de conditionnement, notamment un stockage hors de l'eau, permettant de préserver l'intégrité et les caractéristiques des PMCB collectés pour réemploi. Les PMCB destinés à des opérations de réemploi ou de réutilisation devront, s'ils proviennent de chantiers de plus de 1000 m<sup>2</sup>, avoir été identifiés préalablement comme réemployables par un diagnostic PEMD sous réserve de refus. Dès lors que la réemployabilité des PMCB collectés est avérée, ces PMCB devront être orientés en priorité vers cette zone dédiée au réemploi plutôt que vers les filières de recyclage afin de respecter la hiérarchie des déchets ;
- ♦ La délégation de gestion des zones dédiées au réemploi des PMCB à des opérateurs du réemploi et de la réutilisation se fait dans des conditions transparentes, équitables et non discriminatoires, et fait l'objet d'une convention qui en précise les modalités, notamment les conditions de réemploi et de préparation en vue de la réutilisation des PMCB usagés, ainsi que le respect du principe de proximité ;
- ♦ Les prestations de collecte pour réemploi et réutilisation opérées par des structures de l'ESS feront l'objet d'un soutien financier de la part de l'éco-organisme dans le cadre d'une convention signée avec l'éco-organisme ;
- ♦ L'éco-organisme réalise et soutient des actions nationales et locales d'information et de sensibilisation visant à informer les détenteurs de PMCB des possibilités et des conditions de réemploi et de réutilisation des PMCB en leur mettant à disposition la liste des structures opératrices du réemploi et de la réutilisation de leur territoire.



# Disposer d'une réglementation privilégiant le réemploi



## Nos préconisations

Le réemploi doit être privilégié à l'occasion de tous travaux de réhabilitation-déconstruction des bâtiments. Il est pour cela essentiel que soit rendu obligatoire pour tout chantier de réhabilitation-déconstruction – quelle que soit la surface du bâtiment concerné – un diagnostic Produits-Equipements-Matériaux-Déchets.

Par ailleurs, **tout diagnostic Produits-Equipements-Matériaux-Déchets devrait intégrer la notion de réemploi comme prioritaire** à la notion de recyclage.



- ♦ Rendre obligatoire les diagnostics Produits-Equipements-Matériaux-Déchets pour tout chantier de réhabilitation-déconstruction quelle que soit la surface du bâtiment concerné ;
- ♦ Pour tout diagnostic Produits-Equipements-Matériaux-Déchets, intégrer systématiquement la notion de réemploi comme prioritaire par rapport aux solutions de recyclage ;
- ♦ A l'occasion des activités de réhabilitation-déconstruction sélective en vue de réemploi et de réutilisation, l'opérateur de la dépose sélective devra étiqueter les différents lots de produits et matériaux destinés au réemploi ou à la réutilisation en identifiant a minima les critères de traçabilité suivants : le nombre et la dimension des articles, leur usage et leurs conditions de conditionnement pour permettre aux opérateurs de gestion de ces PMCB d'optimiser leur taux de réemploi-réutilisation.



## Nos préconisations

Intégrer aux normes environnementales relatives à tout nouveau bâtiment construit ou rénové, et ce dès le premier niveau de certification, l'obligation d'utilisation d'un pourcentage minimum de matériaux réemployés pour la construction-réhabilitation du bâtiment d'une part, et un objectif minimum de réemploi/réutilisation des déchets issus de sa construction-réhabilitation d'autre part.

A l'occasion des travaux de construction d'un nouveau bâti, de plus en plus de maîtres d'ouvrage demandent des garanties en matière de qualité via la certification de ces nouveaux bâtiments ; c'est notamment le cas des normes Haute Qualité Environnementale, BREAM, LEED, etc. Le cahier des charges relatif à ces certifications inclut très souvent la gestion des déchets produits sur le chantier de construction du bâtiment parmi les critères évalués pour délivrer cette certification. Aussi, il nous semble important que ces **normes environnementales contribuent à favoriser le réemploi des matériaux du bâtiment**, et ce dès leur premier niveau de certification, en fixant un pourcentage minimum de matériaux réemployés utilisés pour la construction du nouveau bâtiment d'une part, et en intégrant un objectif minimum de réemploi-réutilisation des déchets issus de sa construction d'autre part.



# La conduction de programmes R&D sur le réemploi et la mise à disposition d'outils d'accompagnement au changement



## Nos préconisations

- ♦ Mener des programmes de recherche & développement open-source en faveur du réemploi en y associant les structures de l'ESS spécialistes du réemploi des matériaux ;
- ♦ Des cahiers méthodologiques, par mode constructif, visant à exposer les bonnes pratiques en matière de dépose sélective sont mis à disposition des opérateurs du réemploi et de la réutilisation par l'éco-organisme au plus tard deux ans après le démarrage de la filière.

Afin d'optimiser le réemploi des PMCB, il est important de mener des travaux de recherche et de développement pour identifier de nouveaux procédés de valorisation par réemploi des produits et matériaux, notamment pour les matériaux qui ne bénéficient pas déjà de filière de réemploi. A l'image du programme Démoclès, il pourrait notamment être développé **un outil numérique libre et gratuit accessible à tous les acteurs de la filière qui permettrait de faire des diagnostics Produits-Equipements-Matériaux-Déchets normalisés.**

Il est également indispensable de développer des outils qui permettent d'**optimiser le potentiel de réemploi des produits et matériaux à l'occasion des opérations de dépose sélective.** Dans ce sens, il est nécessaire de faciliter le partage de bonnes pratiques en la matière par l'intermédiaire de guides compilant les différentes étapes clés pour déposer correctement un produit ou matériau pour réemploi.







A l'occasion des travaux de construction-réhabilitation d'un bâtiment, la maîtrise d'œuvre a recours à des outils de modélisation qui permettent de réaliser des maquettes des bâtiments et le référencement des objets génériques qui sont utilisés pour ce bâtiment avec le détail de leurs caractéristiques (constitution des matériaux, taille, performance énergétique, etc.) ; cela constitue une carte d'identité des bâtiments. Il serait donc important d'**intégrer à ces caractéristiques par matériau et/ou objet utilisé un indice de réemployabilité** afin d'accompagner la maîtrise d'œuvre dans ses choix de matériaux.

De plus, cette carte d'identité du bâtiment et ce dispositif de BIM (Building information modeling) pourrait être utilisé pour **faire des préconisations en matière de réemploi** et de réutilisation des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment en expliquant par exemple la façon de monter un équipement en vue de faciliter son démontage sans dommage dans un second temps.



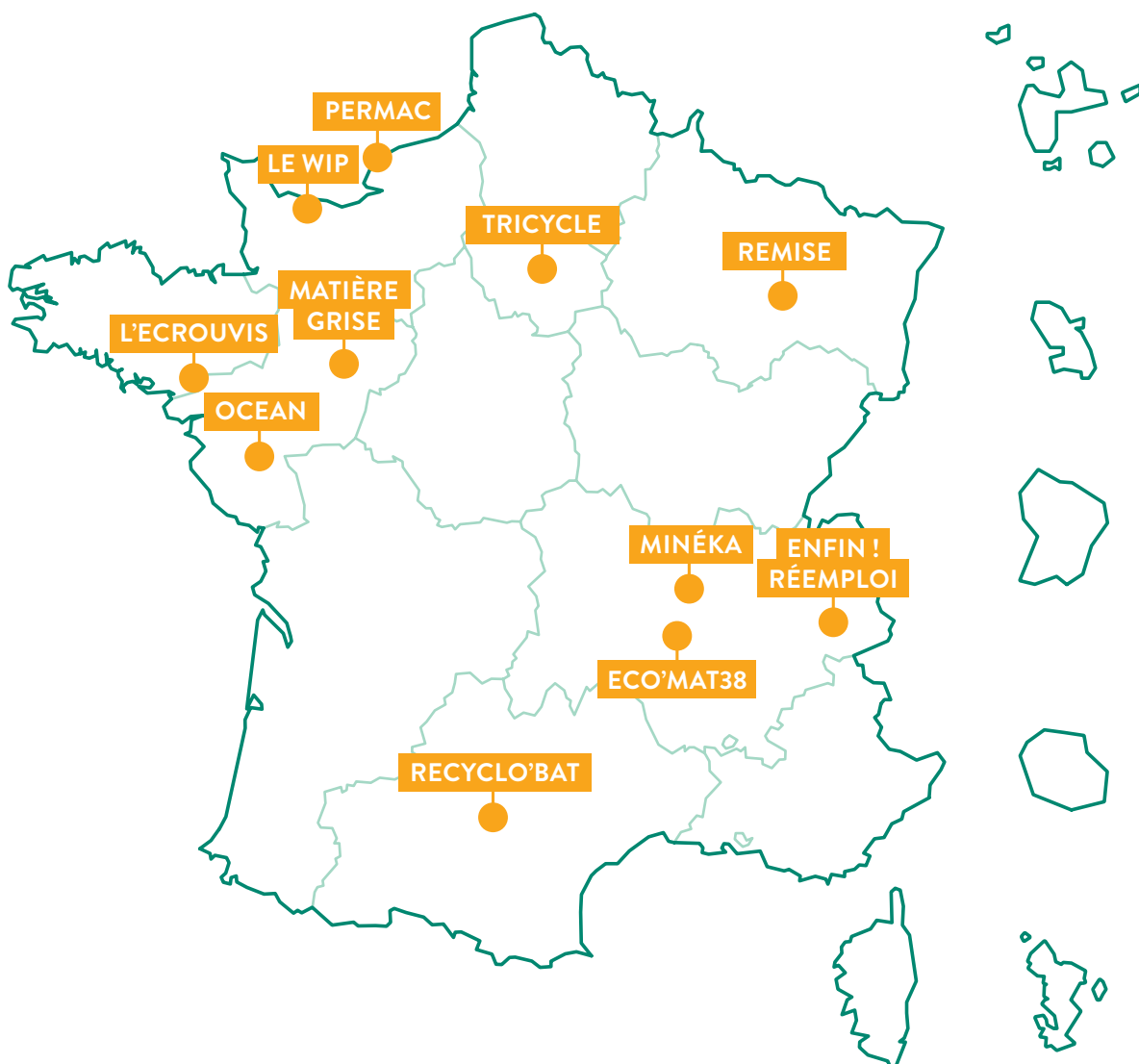
## Nos préconisations

- ♦ Intégrer aux dispositifs de Building information modeling (BIM) un indice de réemployabilité pour les matériaux référencés et des préconisations au montage des équipements permettant leur réemploi à l'occasion de la déconstruction du bâtiment via des opérations de déconstruction préservante ;
- ♦ Afin de concourir à l'éco-conception des bâtiments, l'éco-organisme réalise, avant la fin d'année 2024, en lien avec l'ADEME et le cas échéant sous l'égide de l'organisme coordonnateur, une étude permettant de caractériser l'usage des produits et matériaux issus du réemploi. Cette étude devra traiter en particulier des questions de reconditionnement de ces PMCB et des caractéristiques permettant leur réemploi et leur réutilisation pour le bâtiment, afin notamment de garantir leur assurabilité.

# Le réemploi des matériaux dans tous ses états



Portraits de structures de l'ESS spécialistes du réemploi des matériaux du bâtiment







## ECO'MAT38



“(Dé)construire autrement et vertueusement : le réemploi, levier d'économie circulaire dans le BTP ”



### DÉFI

Comment réduire l'impact environnemental du bâtiment dans une démarche vertueuse ?



### SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Industrie, Construction
- Commerce
- Environnement, Économie circulaire



### FORME JURIDIQUE

Pôle réemploi de l'association Aplomb



### DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Les actions d'Eco'Mat 38 s'inscrivent dans l'économie circulaire du BTP - Bâtiment et Travaux Publics. Nous visons à diminuer le gaspillage et les déchets sur les chantiers du bâtiment en développant les bonnes pratiques de réemploi. Pour cela, nous intervenons à différentes étapes de la filière 'gestion des déchets' dans le bâtiment et nous créons de nouvelles ressources.

Nos services s'organisent ainsi :

- Diagnostic ressources (relatif à la loi AGECE) ;
- Déconstruction sélective du gros œuvre et second œuvre ;
- Revente des matériaux et composants déconstruits ou collectés sur notre plateforme à Saint-Appolinard en Isère (10000m² de stockage) ou directement sur les chantiers de déconstruction ;
- Transformation de matériaux en nouvelles ressources.



### TERRITOIRE D'INTERVENTION

- Isère
- Départements limitrophes

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



### CHIFFRES CLÉS

Nombre d'ETP :

entre **10** et **30**

CA : compris entre

**200** et **1 000 K€**

- 1 magasin permanent et magasins de chantier éphémères

**554 tonnes**

de matériaux **collectées**  
en 2021

dont **258 tonnes** revendues



## CARACTÈRE EXEMPLAIRE ET/OU INNOVANT

### Impact

Écologique, prévention de la production de déchets et lutte contre la raréfaction des ressources ; Social, création d'emplois locaux et durables, de nouveaux métiers ; Economique, dynamisation de la filière BTP et essaimage ; Politique, accompagnement des collectivités et professionnels du bâtiment vers des projets vertueux.

### Lien au territoire

Animer le territoire par la création de richesses et d'emploi local ; Structure capable d'agir sur l'ensemble de la filière réemploi : diagnostic, déconstruction, collecte, vente, transformation ; Acteur référent de la ressource à la mise en œuvre pour les professionnels et particuliers au niveau local, régional, national.

### Réponse aux besoins sociaux

Soutien aux personnes en situation de fragilité, via l'emploi sur des contrats en insertion par l'activité économique (emplois, logistique, de collecte, de reconditionnement) proposés par Tri'Alp et les Chantiers Valoristes.

## + LEVIERS

- Activité de formation d'Aplomb supportant financièrement le démarrage d'un pôle réemploi
- Volonté de faire pour voir, apprendre, améliorer : appliquer la roue de Deming
- Enjeux écologiques matérialisés par la loi AGECE et portés par de plus en plus d'acteurs du BTP

## - FREINS

- Financement en fonds propres : pas de personne dédiée à la veille et aux subventions
- Manque de fonds pour valoriser la transformation des matériaux non réemployables ou réutilisables
- Besoin de porter les pratiques de réemploi au niveau national pour mieux impacter en local



## ÉTAPES DU PROJET

- **2009** : Création de l'association Aplomb, promotion d'un bâti durable et écologique
- **2011** : Lancement des formations en écoconstruction et restauration du patrimoine
- **2015** : Création du pôle réemploi Eco'Mat38 : collecte, vente et transformation de matériaux
- **2021** : Essor de l'activité de déconstruction sélective et ouverture magasin permanent



## PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

- Eco'Mat38 vise à augmenter l'activité de déconstruction sélective sur le territoire Isère et limitrophe et affirmer la vente de matériaux en réemploi (magasin permanent, magasins éphémères).
- L'implantation d'une matériauthèque sur l'agglomération grenobloise favoriserait en plus les circuits courts.



## PARTENAIRES

### FINANCEURS

### TECHNIQUES

- Grenoble Alpes Métropole
- EPFL du Dauphiné
- CSBT
- Na ! Architecture

### RÉSEAUX OU FÉDÉRATIONS D'APPARTENANCE

- Fédération Ecoconstruire
- Fabricanova
- Matura
- Cabestan



## COORDONNÉES

Adresse : Le village, 38160 Saint-Appolinard

Mail : [ecomat@aplomb38.org](mailto:ecomat@aplomb38.org)

Téléphone : 04 76 64 43 59

Site web : [www.ecomat38.com](http://www.ecomat38.com)

Soutenu par



ANNÉE DE PRODUCTION : 2022



## L'ÉCROUVIS



“ Le réemploi de matériaux et l'éco-construction, deux piliers pour changer le monde du bâtiment. ”



### DÉFI

Comment réduire l'impact environnemental du monde de la construction tout en ayant une action solidaire ?



### SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Économie circulaire
- Construction
- Formation



### FORME JURIDIQUE

Association



### DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

L'Écrouvis est une association pour le réemploi de matériaux et l'éco-construction.

**Nos activités** sont :

- Une recyclerie de matériaux où des matériaux destinés à la benne sont revendus à prix solidaire ;
- Activité de diagnostic des ressources et dépose sélective pour agir dès le chantier et limiter les déchets ;
- Formation professionnelle et ingénierie de formations : préparer aux compétences de demain ;
- Sensibilisation à l'éco-construction : être un démonstrateur des matériaux locaux et écologiques.



### TERRITOIRE D'INTERVENTION

Redon Agglomération

RÉGION BRETAGNE



### CHIFFRES CLÉS

Nombre d'ETP :  
entre **0** et **10**

Budget : **compris entre**  
**50** et **200 K€**

En 2021,

**72 tonnes**

de **matériaux collectés**  
et détournés de la benne

- **Une quinzaine** de bénévoles



## CARACTÈRE EXEMPLAIRE ET/OU INNOVANT

### Réponse aux besoins sociaux

Rendre accessibles financièrement des matériaux de construction avec des prix solidaires.

### Impacts

Rendre possible la diminution des déchets du bâtiment par nos activités.

### Gouvernance

Participation des bénévoles et salarié.es à la gouvernance de la structure.



## LEVIERS

- La mise en réseau des autres structures similaires
- L'incubation par TAG 35 (incubateur d'innovation sociale)



## FREINS

- La quasi-absence de politiques publiques sur le sujet
- Une législation encore trop timide



## ÉTAPES DU PROJET

- **2018** : Démarrage des actions de formations professionnelles
- **2019** : Etude de faisabilité avec l'expérimentation d'un mois d'ouverture en novembre
- **2020** : Ouverture
- **2021** : Lancement de l'activité de dépose sélective



## PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

L'Écrouvis souhaite rendre possible et concret le réemploi de matériaux sur son territoire et mutualiser avec d'autres structures à une échelle plus large, continuer le développement de formations et aller plus loin dans la solidarité concrète pour améliorer l'habitat.



## PARTENAIRES

### FINANCEURS

- Région Bretagne
- France Active Bretagne
- l'État (via les contrats aidés)

### TECHNIQUES

- Noria & Compagnie
- Ocean
- Stations Services
- le Repair

### RÉSEAUX OU FÉDÉRATIONS D'APPARTENANCE

- CRESS Bretagne
- CADES (pôle ESS local)
- Syndicat du réemploi de matériaux (en construction)
- ESS France



## COORDONNÉES

Adresse : 48 ter avenue Jean Burel, 44460 Saint-Nicolas-de-Redon

Mail : [contact@ecrouvis.org](mailto:contact@ecrouvis.org)

Téléphone : 02 56 50 68 26

Site web : [www.ecrouvis.org](http://www.ecrouvis.org)

Soutenu par

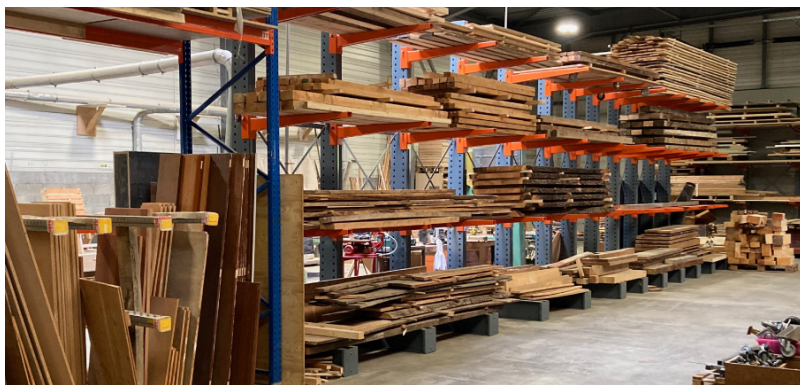


ANNÉE DE PRODUCTION : 2022





## ENFIN ! RÉEMPLOI



**ENFIN!**  
LA MATÉRIATHÈQUE  
PLATEFORME DE RÉEMPLOI DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

“ Enfin! La concrétisation d’une intuition. Enfin! Le début d’une aventure, une aventure humaine ancrée dans notre territoire pour la préservation et la valorisation des ressources dans le domaine de la construction. ”



### DÉFI

Comment réduire le volume de déchets dans le secteur du bâtiment et développer l’emploi et les compétences, à travers le réemploi des matériaux ?



### SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Environnement, Économie circulaire



### FORME JURIDIQUE

Collectif informel ; porté administrativement par les Chantiers valoristes



### DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Grâce à un collectif de partenaires complémentaires, **ENFIN ! Réemploi se positionne sur l’ensemble des activités liées au réemploi dans le bâtiment**, à savoir :

- Diagnostics ressources
- Assistance à maîtrise d’ouvrage
- Opérations de curage, déconstruction sélective
- Logistique : collecte et stockage de matériaux
- Valorisation : reconditionnement et revente



### TERRITOIRE D'INTERVENTION

Savoie

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



### CHIFFRES CLÉS

Chiffre d'affaires de :

**12 000€**

**2,8 ETP dédiés :**

- 1 encadrant
- 1,8 ETP sur la valorisation

**800 tonnes**  
collectées en 2021

**100 tonnes**  
revendues



## CARACTÈRE EXEMPLAIRE ET/OU INNOVANT

### Gouvernance

Co-pilotage du projet et co-production d'une offre de services sur le réemploi des matériaux avec l'ensemble des membres impliqués dans le collectif, du diagnostic jusqu'à la vente des matériaux.

### Réponse aux besoins sociaux

Soutien aux personnes en situation de fragilité, via l'emploi sur des contrats en insertion par l'activité économique (emplois logistique, de collecte, de reconditionnement) proposés par Tri'Alp et les Chantiers Valoristes.



## LEVIERS

- Secteur d'activité en plein développement, contexte réglementaire favorable au développement de l'activité
- Mobilisation et soutien financier des 3 principales collectivités du territoire



## FREINS

- Marché qui n'existe pas encore, difficulté à convaincre les particuliers et les donneurs d'ordre publics / privés
- Spécialisation de la matériauthèque sur le bois qui n'a pas facilité l'accès à des gisements diversifiés et le développement de l'activité



## ÉTAPES DU PROJET

- **2019** : L'idée émerge entre les partenaires et le collectif se constitue en fin d'année
- **2020** : Emménagement de la matériauthèque dans ses nouveaux locaux, et recrutement d'un chef de projet
- **2021** : Ouverture au public et phase d'expérimentation opérationnelle du projet



## PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Accroître la visibilité et diversifier les canaux de communication et commercialisation de la matériauthèque, notamment via la vente des matériaux en ligne.



## PARTENAIRES

### FINANCEURS

- Fondation Placoplâtre
- CC Cœur de Savoie
- CA Grand Chambéry
- CA Grand Lac
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Membres du collectif ENFIN ! Réemploi

### TECHNIQUES

- Tri'Alp
- Nantet
- Chantiers valoristes
- Kayak Architecture
- ENSAM

### RÉSEAUX OU FÉDÉRATIONS D'APPARTENANCE



## COORDONNÉES

Adresse : 88 rue du Dr Vernier 73000 Chambéry

Mail : [contact@enfin-reemploi.fr](mailto:contact@enfin-reemploi.fr)

Téléphone :

Site web : [www.enfin-reemploi.fr](http://www.enfin-reemploi.fr)

Soutenu par



ANNÉE DE PRODUCTION : 2022



## MATIÈRE GRISE



“ Faire du réemploi des matériaux du bâtiment une préoccupation de tout.es ”



### DÉFI

Faire évoluer les pratiques professionnelles et les attentes sociétales du secteur de la construction pour réemployer les matériaux.



### SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Environnement, Économie circulaire
- Hébergement, Habitat
- Services aux entreprises



### FORME JURIDIQUE

Association



### DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Matière Grise (MG) axe son travail dans la recherche, l'expérimentation, la sensibilisation, et la mise en œuvre de solutions dans le domaine du réemploi des matériaux du bâtiment.

Elle propose à différents acteurs (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises) de les accompagner pour réduire l'empreinte environnementale de leurs opérations par une valorisation des matériaux par le réemploi.

Les activités de MG comprennent :

- La réalisation de diagnostics ressources sur un territoire ou un bâtiment existant ;
- L'apport aux maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre d'une expertise en matière de réemploi ;
- L'organisation de missions opérationnelles dans des chantiers de démolition/réhabilitation, ou à la recherche de débouchés aux matériaux de réemploi à des fins de chantier ;
- Des actions de sensibilisation.



### TERRITOIRE D'INTERVENTION

- Maine-et-Loire
- Régions limitrophes

RÉGION PAYS DE LA LOIRE



### CHIFFRES CLÉS

Budget : **compris entre 50 et 100 K€**

Depuis 2016, plus de **200 tonnes** de **matière détournée**s de la benne

- **1 salarié, 4 bénévoles** et **40 adhérent.es**
- Une **dizaine d'actions de sensibilisation** /an
- **3 à 5 opérations de réemploi** (dépose, ventes éphémères, chantiers) / an



## CARACTÈRE EXEMPLAIRE ET/OU INNOVANT

### Gouvernance et management

Co-construction bénévoles-salarié.es des actions, implication pour la recherche de solutions avec une diversité d'acteurs concernés, élargissement des parties prenantes.

### Lien au territoire

Liens créés entre les acteurs du territoire, réflexions sur la bonne échelle d'intervention pour une réduction des impacts environnementaux.

### Impacts

Réduction à la source des déchets du BTP (1er producteur de déchets), diminution de l'empreinte carbone de la construction, contribution à l'économie locale.



## LEVIERS

- Un projet associatif porteur de sens pour les bénévoles et partenaires
- Un écosystème d'acteurs dynamique et local pour l'allongement de vie de matériaux
- Une grande diversité d'acteurs ciblés par les actions mises en place



## FREINS

- Des idées reçues sur le réemploi, à déconstruire
- Des difficultés assurantielles
- Une thématique « réemploi » souvent abordée trop tardivement dans la conception des projets



## ÉTAPES DU PROJET

- **2015** : Formalisation du projet associatif et création de l'association
- **2017** : Première salariée, réalisation d'études
- **2018** : Développement des activités de dépose/revente
- **2020** : Accompagnements pour du réemploi dans des projets architecturaux et territoriaux



## PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

- Consolidation du développement de l'association
- Préfiguration d'un Pôle Territorial de Coopération Économique réunissant 10 acteurs économiques pour structurer une filière locale de réemploi des matériaux
- Formalisation d'une veille des opportunités de réemploi dans le Maine-et-Loire



## PARTENAIRES

### FINANCEURS

- Angers Loire Métropole
- CCI 49
- Emmaüs Angers

### TECHNIQUES

- La Ruche de Belle-Beille
- WeGreenUp
- EITA

### RÉSEAUX OU FÉDÉRATIONS D'APPARTENANCE

- IRESA
- ADECC



## COORDONNÉES

Adresse : 8 rue Edouard Floquet, 49000 Angers

Mail : [contact@matieregrise.org](mailto:contact@matieregrise.org)

Téléphone : 07 78 25 36 90

Site web : [www.matieregrise.org](http://www.matieregrise.org)

Soutenu par



ANNÉE DE PRODUCTION : 2022





## MINEKA

**minéka**  
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION À (RÉ)UTILISER



© Juliette Treillet



© F.Daniere

“ *Démocratiser le réemploi dans la construction.* ”



### DÉFI

Comment réduire les déchets du BTP tout en intégrant des matériaux de réemploi dans la construction ?



### SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Environnement, Économie circulaire



### FORME JURIDIQUE

Association loi 1901



### DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

**Minéka a pour but de démocratiser le réemploi dans la construction en développant plusieurs moyens d'actions :**

- Collecter auprès des professionnels des matériaux de construction destinés à être jetés mais encore viables ;
- Les redistribuer à tous les publics à prix solidaires ;
- Sensibiliser et accompagner les MOA et MOE dans leur démarche de réemploi ;
- Sensibiliser tous les publics à la réduction des déchets et aux nouvelles manières de construire et d'habiter.



### TERRITOIRE D'INTERVENTION

Toute la région

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



### CHIFFRES CLÉS

**260 tonnes**  
collectées en direct

Budget : compris entre  
**200 et 500 K€**

**3 500 tonnes**  
détournés de la benne  
via les missions d'AMO

- 5 ETP
- + de 1000 adhérent.es



## CARACTÈRE EXEMPLAIRE ET/OU INNOVANT

### Réponse aux besoins sociaux

Minéka lutte contre l'émission des déchets du BTP, secteur le plus émissif en France tout en développant des circuits courts et en mettant à disposition de tous les publics de la matière à bas prix.

### Lien au territoire

Ancrage territorial fort avec une co-construction du projet avec nos divers partenaires (institutions, bénéficiaires entreprises, acteurs de l'ESS).

### Gouvernance et Management

Respect strict de l'égalité salariale hommes-femmes et de la représentativité dans le Conseil d'Administration.



## LEVIERS

- L'expertise métier des membres fondateurs
- Lauréat de l'AMI EC 2017 de la Métropole de Lyon (mise à disposition de locaux à prix modéré)
- L'accompagnement Alter'Incub et Pépinière Anciela



## FREINS

- Un marché fragile et des acteurs peu sensibilisés
- Le manque de financement au démarrage
- La recherche trop longue d'un local pérenne



## ÉTAPES DU PROJET

- **2016** : Création de l'association
- **2018** : Création des 2 premiers emplois
- **2019** : Changement de locaux et prix de la Finance solidaire Le Monde
- **2021** : Changement d'échelle et déploiement des missions d'AMO / Conseils



## PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Minéka a pour objectif de collecter 3 fois plus de matières en 2022 tout en sensibilisant mieux les professionnels. Ceci en intervenant en tant qu'experts dans des formations certifiantes.



## PARTENAIRES

### FINANCEURS

- Métropole de Lyon
- Région AURA
- France Active (RDI)
- Ville de Villeurbanne
- FDVA
- ADEME
- Fondation BTP +, Fondation TIS, Fondation Yves Rocher, Fondation pour la nature et l'homme
- La Banque Postale IARD

### TECHNIQUES

- Anciela
- Alter Incub
- Fondation Emergences
- CRESS AURA
- ESS France

### RÉSEAUX OU FÉDÉRATIONS D'APPARTENANCE

- CRESS AURA
- Syndicat des Acteurs du Réemploi
- Ville et Aménagement Durable



## COORDONNÉES

Adresse : 182 rue de la Poudrette 69100 Villeurbanne

Mail : [contact@mineka.fr](mailto:contact@mineka.fr)

Téléphone : 04 78 52 86 28

Site web : [www.mineka.fr](http://www.mineka.fr)

Soutenu par



ANNÉE DE PRODUCTION : 2022



# ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## OCEAN

QUEST CŒUR ESTUAIRE AGGLOMÉRATION NANTAISE



“ Innovation et insertion,  
Ocean : une économie  
circulaire pour les  
matériaux du bâtiment. ”



### DÉFI

Comment accompagner des personnes éloignées de l'emploi et  
réduire l'impact environnemental des matériaux du bâtiment ?



### SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Emploi, Insertion, Travail adapté
- Environnement, économie circulaire



### FORME JURIDIQUE

Association



### DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Ocean propose un accompagnement social et professionnel à des personnes éloignées de l'emploi. Des services sont proposés autour de la gestion circulaire et solidaire des matériaux du bâtiment et se déclinent en 3 étapes :

- Analyser, organiser
- Déposer et conditionner
- Réemployer et valoriser

Ocean propose une analyse de gisement adapté au bâtiment en adéquation avec les débouchés du territoire. Elle est présente sur les chantiers grâce à une équipe expérimentée de la dépose sélective permettant de répondre aux objectifs engagés selon les capacités de réemployabilité du matériau et les caractéristiques de recyclage du déchet. Une coordination fine est proposée tout au long de la chaîne de valeur de l'offre dans le cadre d'un chantier de déconstruction ou de réhabilitation à la demande dans une opération de construction ou vers une plateforme.



### TERRITOIRE D'INTERVENTION

Nantes Métropole

RÉGION PAYS DE LA LOIRE



### CHIFFRES CLÉS

Nombre d'ETP :  
plus de **100**

Chiffre d'affaires de :  
**1 300 K€**



## CARACTÈRE EXEMPLAIRE ET/OU INNOVANT

### Réponse aux besoins sociaux

Soutien à des personnes en situation de fragilité.

### Lien au territoire

Contribution à la structuration d'une filière locale et au développement de partenariats sur le territoire.

### Impacts

Réduction des ressources extraites pour le secteur du bâtiment.

## + LEVIERS

- Lois pour une économie circulaire
- Dispositifs publics pour soutenir le réemploi
- Attention particulière pour permettre aux salarié.es de monter en compétences

## - FREINS

- Le manque de connaissance du sujet de la part des maîtrises d'ouvrage
- Une temporalité très contrainte liée à l'économie du chantier
- La méconnaissance des nouvelles pratiques et réglementations et la diversité des acteurs



## ÉTAPES DU PROJET

- **2018** : Etude de faisabilité et pertinence du sujet de réemploi des matériaux du bâtiment
- **2019-2021** : Expérimentations et capitalisation
- **2022** : Consolidation du process selon 3 étapes / généralisation des opérations de dépose incluant du réemploi



## PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Ocean souhaite à l'échelle du territoire massifier le réemploi des matériaux dans le bâtiment et contribuer à la structuration de la filière réemploi.



## PARTENAIRES

### FINANCEURS

- Nantes Métropole
- ADEME
- DREETS-DIRECCTE
- Pays de la Loire

### TECHNIQUES

- Tri N Collect
- Articonnex
- Noria et compagnie
- Stations services

### RÉSEAUX OU FÉDÉRATIONS D'APPARTENANCE

- CNLRQ
- CIRCOLAB
- Novabuild
- Cress Pays de la Loire



## COORDONNÉES

Adresse : 15 rue Gustave Eiffel 44800 Saint-Herblain

Mail : [accueil@ocean-rdq.org](mailto:accueil@ocean-rdq.org)

Téléphone : 02 40 58 05 56

Site web : [www.ocean-insertion-44.org](http://www.ocean-insertion-44.org)

Soutenu par



ANNÉE DE PRODUCTION : 2022





# ECONOMIE CIRCULAIRE

## PERMAC

PLATEFORME D'ÉCHANGE ET DE RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

**PerMAC**  
Plate forme d'Échange et de Réemplois des Matériaux de Construction



“ Le réemploi local des matériaux de construction reste la meilleure option de débouché en termes de cohérence écologique. ”



### DÉFI

Comment sortir le réemploi des matériaux de construction du domaine expérimental et alternatif pour le diffuser largement, en encadrant localement sa pratique ?



### SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Environnement, Économie circulaire
- Industrie, Construction
- Services aux entreprises



### FORME JURIDIQUE

Association loi 1901



### DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

PERMAC est une association composée d'architectes, d'ingénieurs et d'entreprises engagées dans la transition écologique du bâtiment.

Le développement du réemploi dans le domaine de la construction nécessite de coordonner la déconstruction des bâtiments, ainsi que de trouver un débouché local à ses ressources dans des opérations de rénovation ou de construction, d'en fiabiliser l'emploi et d'en organiser la logistique.

PERMAC propose des missions d'accompagnement de projets pour les collectivités, les entreprises et les particuliers, avec pour but de maximiser le taux de réemploi dans la déconstruction et la construction.

A travers ces projets, le réseau des acteurs concernés se développe et les connaissances se partagent sur le territoire pour former bientôt une plateforme solidaire et constructive.



### TERRITOIRE D'INTERVENTION

Toute la région

RÉGION NORMANDIE



### CHIFFRES CLÉS

Nombre d'ETP :  
entre **0** et **10**

Budget :  
moins de **50 K€**

**500 tonnes**  
de matériaux  
réemployés

- **12 associations normandes** touchées par le réemploi
- **88% de matériaux réemployés** sur le dernier projet



## CARACTÈRE EXEMPLAIRE ET/OU INNOVANT

### Réponse aux besoins sociaux

La gestion des ressources est l'affaire de tous et les matériaux présents dans nos bâtiments représentent un gisement précieux. Comment imaginer que nous importons des tonnes de matériaux neufs, alors que nous envoyons des matériaux de déconstruction vers la déchetterie ? PERMAC permet d'apporter une réponse logistique à cette équation dont la résolution peut améliorer notre cohérence écologique de construction.

### Lien au territoire

La gestion de nos ressources se mesure aussi en termes d'énergie dépensée pour le transport. Si le réemploi des matériaux est toujours une bonne idée, il l'est d'autant plus quand il est réalisé dans un rayon d'action moindre. La synergie collective entre les acteurs locaux de la construction autour d'une volonté de réemploi de matériaux s'agrége aussi autour d'un territoire avec une identité commune.

### Impacts

Le domaine du bâtiment concentre à lui seul 24% des émissions de CO<sub>2</sub> en France, et 46 millions de tonnes de déchets créées par an. PERMAC participe à la réduction de cette consommation énergétique en réduisant la demande en matériaux neufs et la distance.



## LEVIERS

- Expérimentations : la mise en œuvre de matériaux de construction en réemploi nécessite en amont d'avoir pu expérimenter les méthodes de reconstruction et les moyens nécessaires
- Avancées juridiques : la loi AGECE de 2020



## FREINS

- Cadre assurantiel : les contraintes assurantielles des matériaux de réemploi sont encore des freins pour les maîtres d'œuvres et les maîtres d'ouvrages qui hésitent parfois à choisir cette démarche



## ÉTAPES DU PROJET

- **2018** : Création de l'association
- **2018** : Lauréate de l'appel à projets régional Draccare qui soutient les actions collectives permettant aux entreprises normandes de mieux appréhender les nouveaux défis de l'économie
- **2019** : Lauréate de l'AMI Economie Circulaire en Normandie



## PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

- Montage de la plateforme numérique.
- Pédagogie, salons et conférences sur le territoire.
- Expérimentations de mise en œuvre de matériaux.
- Diagnostic ressources et diagnostic produits matériaux déchets.
- Développement de l'accueil physique et du conseil en réemploi.
- Montage de projets collaboratifs avec des collectivités, ou institutions.



## PARTENAIRES

### FINANCEURS

- NECI - DRACCARE
- AMI Economie Circulaire

### TECHNIQUES

- Archipel Zero
- Les Batineurs
- Unifer

### RÉSEAUX OU FÉDÉRATIONS D'APPARTENANCE

- Le Hangar Zero
- Havre Seine Metropole
- Ensa Normandie



## COORDONNÉES

Adresse : 41 rue d'Iéna 76600 Le Havre

Mail : [contact.permac@gmail.com](mailto:contact.permac@gmail.com)

Téléphone : 06 32 37 81 71

Site web : [www.archipelzero.fr/permac](http://www.archipelzero.fr/permac)

Soutenu par



ANNÉE DE PRODUCTION : 2022



# ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## RECYCLO'BAT



“ Collecte de déchets réemployables et magasin de matériaux pour le bâtiment, ameublement, décoration. ”



### DÉFI

Comment réduire le volume de déchets du bâtiment arrivant en déchetterie et promouvoir le réemploi dans la construction, le bricolage ?



### SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Environnement, Economie circulaire (gestion des déchets)
- Industrie, Construction



### FORME JURIDIQUE

Association loi 1901



### DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Ressourcerie sur les matériaux du bâtiment (bois, tuiles, carrelage, sanitaires, portes, fenêtres, quincaillerie, isolants...) qui permet de revaloriser ces produits souvent assimilés à des déchets, en proposant une diversité de possibilités de réemploi pour les professionnels et les particuliers. Recyclo'bat collecte les déchets du bâtiment dans les entreprises, à la sortie des chantiers, récupère l'ensemble des matériaux qui peuvent être réutilisables, et les met en vente en boutique à prix réduit. L'association participe ainsi à diminuer le volume de déchets enfouis ou incinérés. Des actions de promotion du réemploi sont également menées : la réalisation de meubles à partir de matériaux de récupération, et l'animation de temps de formation auprès du grand public et des entreprises, sur la gestion de leurs déchets.



### TERRITOIRE D'INTERVENTION

Agglomération Toulousaine

RÉGION OCCITANIE



### CHIFFRES CLÉS

1 salarié, 3 bénévoles

300m<sup>2</sup> de stock

15 adhérents

20 tonnes collectées en 2014,  
15 tonnes revendues



## CARACTÈRE EXEMPLAIRE ET/OU INNOVANT

- **RÉPONSE AUX BESOINS SOCIAUX** : solutions pour professionnels du bâtiment qui souhaitent optimiser la gestion de leurs déchets d'une manière innovante et pour les particuliers qui souhaitent se fournir en matériaux et/ou utiliser l'atelier pour des réalisations personnelles.
- **MODÈLE ÉCONOMIQUE** : transformation des circuits économiques en faisant rentrer de nouveau dans le circuit « habituel » des produits qui en sont sortis car considérés comme des déchets ; valeur redonnée à des matériaux encore utilisables.
- **IMPACTS** : externalités économiques par la création d'emplois non délocalisables dans ce nouveau secteur du réemploi et la réduction de la facture du traitement des déchets professionnels pour les entreprises partenaires.



## LEVIERS

- Motivation personnelle de l'équipe
- Prix BGE et Créactiv et accompagnement Parcours ADRESS
- Soutien du réseau associatif local



## FREINS

- Manque de moyens, temps, convictions, formation des professionnels du BTP : tri insuffisant pour revente et réutilisation / peu de recherche de nouvelles solutions plus écologiques sur les matériaux
- Charges fixes très importantes (locaux), manque de place de stockage, manque de véhicules de collecte



## ÉTAPES DU PROJET

- **2013** : Création de l'association
- **2014** : Création de deux postes en CDD sur 4 mois
- **2014** : Lauréat des Prix Créactiv' de Toulouse Métropole et Talent BGE National
- **2015** : Installation dans les nouveaux locaux à Cugnaux et embauche du premier salarié en CDI



## PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Embauche d'un deuxième salarié en CDI avant fin 2015 puis passage à temps plein, achat de véhicules de collecte, agrandissement du stock disponible, développement de nouveaux partenariats avec des entreprises responsables.



## PARTENAIRES

### FINANCEURS

- BGE
- Toulouse Métropole

### TECHNIQUES

- Coop Action
- SEPSO

### RÉSEAUX OU FÉDÉRATIONS D'APPARTENANCE

- Réseau des Ressourceries
- Fédération Rcube (réduction, réemploi, réutilisation)



## COORDONNÉES

Edouard Baudouin, Directeur

Adresse : 4 rue Henriot, 31100 Toulouse

Mail : recyclobat31@gmail.com

Téléphone : 05 61 59 68 65

Site web : [www.recyclobat.fr](http://www.recyclobat.fr)





## REMISE

**Remise**  
Facilitateur - Réemploi - Bâtiment



“Facilitateur du réemploi  
dans la construction”



### DÉFI

Comment faire émerger une filière solide et fiable en Lorraine  
pour les matériaux et composants de réemploi ?



### SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Environnement, Économie circulaire
- Information, Communication
- Services aux entreprises



### FORME JURIDIQUE

Association loi 1901



### DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

#### L'association Remise a 2 axes de travail :

- Le premier axe est la sensibilisation large de la population sur les questions de l'économie circulaire et du réemploi. Il s'agit aussi plus spécifiquement de la formation des acteurs professionnels du BTP. L'association a participé à des conférences, des salons et expositions. Un travail de cartographie a été mené, ainsi qu'un site Internet permettant de diffuser des informations sur des projets remarquables, mais aussi sur les projets en cours localement ;
- Dans un deuxième axe, Remise travaille à la concrétisation d'outils pouvant faciliter l'émergence d'une filière fiable et dynamique. Pour ce faire, l'association réalise une étude de faisabilité pour l'implantation de recycleries sur le territoire. Le local de stockage qu'elle possède sur la métropole nancéienne permet d'expérimenter et d'optimiser la gestion de stock en réemploi, et de servir d'espace intermédiaire pour les matériaux entre la déconstruction et le futur chantier. L'association réalise une plateforme numérique qui permettra de dynamiser l'offre et la demande d'éléments en réemploi sur le territoire lorrain.



### TERRITOIRE D'INTERVENTION

Lorraine

RÉGION GRAND EST



### CHIFFRES CLÉS

Nombre d'ETP :  
**entre 0 et 10**

Budget : **compris entre**  
**50 et 200 K€**



## CARACTÈRE EXEMPLAIRE ET/OU INNOVANT

### Lien au territoire

Contribution à la structuration d'une filière locale et au développement de partenariats sur le territoire.

### Réponse aux besoins sociaux

Soutien à l'émergence de nouveaux métiers d'insertion. Aide à l'accès à des matériaux de construction.

### Impacts :

Réduction de l'extraction de ressources pour la construction, et limitation des déchets de ce secteur.



## LEVIERS

- L'évolution des lois et des réglementations
- La connaissance et la sensibilité au réemploi de maîtres d'œuvre
- Le soutien de certaines communautés de communes



## FREINS

- La frilosité des bureaux de contrôle et des assurances
- Le manque de connaissances du réemploi par les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvres
- Le manque d'engagement et soutien politique pour l'installation de recycleries physiques



## ÉTAPES DU PROJET

- **2020** : Naissance du projet de création d'une association pour le réemploi en Lorraine, à partir de la commission réemploi du groupe lorrain de frugalité heureuse et créative.
- **2021 (hiver)** : Création de l'association et participation au projet de déconstruction / réemploi du site Bragard à Epinal.
- **2021 (printemps)** : Obtention de 2 subventions ADEME pour une faisabilité de recyclerie et une plateforme numérique dédiée au réemploi en Lorraine.
- **2021 (été)** : Obtention d'un local de stockage interchantier et création du bureau d'études ReInnouveau lié à l'association.



## PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

REMISE souhaite concrétiser des partenariats d'acteurs engagés autour d'outils efficaces pour massifier et structurer la pratique du réemploi en Lorraine.



## PARTENAIRES

### FINANCEURS

- ADEME
- Région Grand Est
- Communauté de Communes de Moselle et Madon
- OCTROI Nancy

### TECHNIQUES

- Classe 4
- REVALPREST
- VALO
- RECIPROCITE

### RÉSEAUX OU FÉDÉRATIONS D'APPARTENANCE

- ENVIROBAT GRAND EST
- FRUGALITÉ HEUREUSE et CREATIVE Lorraine
- PLAN B
- KEPOS (PTCE)



## COORDONNÉES

Adresse : 10 rue de Graffigny 54000 Nancy

Mail : [contact@re-mise.fr](mailto:contact@re-mise.fr)

Téléphone : 06 08 86 99 00

Site web : [www.re-mise.fr](http://www.re-mise.fr)

Soutenu par



ANNÉE DE PRODUCTION : 2022



# ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## TRICYCLE



“ Le Recyclage Solidaire et Engagé. Chez Tricycle, rien ne se perd, tout se collecte, tout se réemploie ! ”



### DÉFI

Comment revaloriser les déchets des entreprises et responsabiliser leurs achats avec des équipements circulaires, tout en contribuant à l'inclusion ?



### SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Environnement, Économie circulaire
- Commerce
- Service aux entreprises



### FORME JURIDIQUE

SARL – Entreprise d'insertion



### DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Tricycle est une entreprise d'insertion qui répond aux problématiques suivantes grâce à une solution unique et solidaire en circuit court :

- Collecte, recyclage, réemploi et up-cycling de déchets professionnels, vidage de sites par Tricycle Environnement.
- Curage de bâtiments garanti chantier vert et solidaire (démolition d'éléments de second œuvre) par Tricycle Curage,
- Achats responsables :
  - Installation de mobilier de bureau réemployé (approvisionnement des équipements par le biais de nos collectes puis revendus d'occasion) par Tricycle Office. Nous disposons d'un atelier de réparation, nettoyage et redimensionnement.
  - Mobilier de bureau design fabriqué à partir de matières réemployées et réutilisées (éco-conception et revalorisation en fin de vie) par Gepetto.
  - Revente par Bâticycle des équipements et matériaux de construction soigneusement déposés par Tricycle Curage.



### TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Île-de-France

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



### CHIFFRES CLÉS

Nombre d'ETP :  
entre **30** et **100**

Chiffre d'affaires  
/ Budget :  
+ de **1 000 K€**

1 entrepôt de  
**5 000 m²**

- **96 collaborateurs** dont 41 en insertion
- **12 ans d'expérience** dans l'économie circulaire



## CARACTÈRE EXEMPLAIRE ET/OU INNOVANT

### Impacts

- Lutter contre l'éloignement de l'emploi et l'exclusion
- Réponse aux besoins sociaux : formation professionnelle et accompagnement social et culturel de personnes en situation de précarité
- Logique d'économie circulaire (offrir une seconde vie au mobilier de bureau, équipements et matériaux de construction en les réemployant, recycler les déchets professionnels, réutiliser des rebuts et les transformer en mobilier professionnel design upcyclé),

### Modèle économique

- Collecte des déchets professionnels pour recyclage, réemploi ou up-cycling, collecte des déchets d'éléments d'ameublement pour réemploi, don de mobilier de bureau à des organismes (police, Restos du Cœur...),
- Maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur, de la collecte à la revente, sans intermédiaire et en circuit court.



## LEVIERS

- Législation en faveur de l'économie circulaire
- Demande environnementale en croissance
- Développement de la RSE



## FREINS

- Rigidité des normes pour la revente d'occasion d'équipements et de matériaux de construction (Bâticycle)
- Trésorerie



## ÉTAPES DU PROJET

- **2009** : Création de Tricycle Environnement
- **2016** : Création de Tricycle Office et Rénov'Office
- **2017** : Création de Tricycle Curage
- **2019** : Création de Bâticycle et Gepetto



## PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

- Passage à l'ETI d'ici 2024
- Devenir un acteur incontournable de la fabrication de mobilier (up-cycling)



## PARTENAIRES

### FINANCEURS

- DIRECCTE Île-de-France
- France Active
- ActiviY'
- PM'up
- Investissement industriel dans les territoires

### TECHNIQUES

- Valdelia (éco-organisme filière REP DEA)
- Alticharge (monte-meubles)
- ERI (génie électrique)
- WIG France (désamianteur)

### RÉSEAUX OU FÉDÉRATIONS D'APPARTENANCE

- Recylliance
- Fédération des entreprises d'insertion
- Les Canaux
- Ameublement français



## COORDONNÉES

Adresse : 9 Quai des Grésillons, 92230 Gennevilliers

Mail : [contact@tri-cycle.fr](mailto:contact@tri-cycle.fr)

Téléphone : 01 71 11 32 38

Site web : <https://tricycle-environnement.fr/>

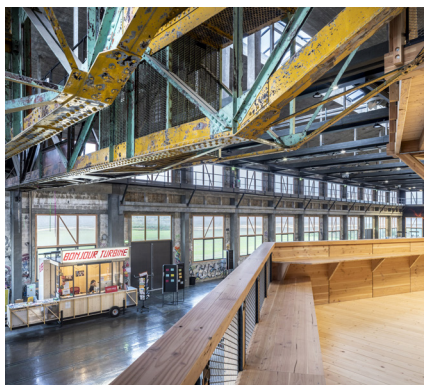
Soutenu par



ANNÉE DE PRODUCTION : 2021



## LE WIP



“ Ré-inventer un modèle économique qui privilégie l’Homme à l’énergie et à la matière. ”



### DÉFI

Comment réduire la matière première utilisée pour réhabiliter une friche industrielle et expérimenter l’incorporation de matériaux de réemploi dans un établissement recevant du public ?



### SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Économie circulaire
- Culture, Loisirs, Sport
- Emploi, Insertion, Travail adapté
- Services aux entreprises



### FORME JURIDIQUE

SAS - SCIC



### DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Depuis 2016, le Wip promeut et met en œuvre le réemploi de matériaux dans le bâtiment en ayant tout d’abord géré et animé la Cité de chantier, bâtiment conçu à 80% de matériaux réemployés. Le Wip a ensuite été titulaire en 2018 du Lot 1 “Réemploi de matériaux” sur le chantier de réhabilitation de la Grande Halle à Colombelles (14).

**L’engagement du Wip en faveur du réemploi s’est poursuivi au travers de différentes actions et projets :**

- l’étude de faisabilité et la préfiguration du « Plateau Circulaire » première plateforme logistique entièrement dédiée aux matériaux de réemploi ouverte fin 2021 à Caen ;
- l’animation du club des acteurs du réemploi dans le bâtiment en Normandie regroupant une cinquantaine d’acteurs ;
- l’accompagnement des professionnels du bâtiment dans leur changement de pratiques favorisant les démarches circulaires.

Fort de cette démarche acquise, le Wip favorise les changements de comportements dans le secteur du bâtiment et contribue au développement d’une filière performante en Normandie.



### TERRITOIRE D'INTERVENTION

Toute la région

RÉGION NORMANDIE



### CHIFFRES CLÉS

Nombre d’ETP :  
entre **10** et **15**

CA compris entre  
**50** et **250 K€**

- **ETP réemploi direct** : compris entre 2 et 5
- **Personnes touchées chaque année** : compris entre 150 et 250





## CARACTÈRE EXEMPLAIRE ET/OU INNOVANT

### Réponse aux besoins sociaux

Expérimentation de l'incorporation de matériaux de réemploi dans un ERP et en marchés publics (économie circulaire), chantier d'insertion (entreprise à but d'emploi).

### Lien au territoire

Activité développée en hyper-local et en partenariat avec les acteurs économiques et les savoir-faire existants.

### Impacts

Création d'emplois durables suite aux expérimentations, dynamisation de la filière en Normandie par l'exemple, changements de comportement chez les maîtres d'ouvrages publics embarqué dans l'aventure.



## LEVIER

- Engagement, confiance et expertise de la SEM Normandie Aménagement (MOA) et de l'équipe de MOE
- Ecosystème d'acteurs (insertion, artisans) présents sur le territoire, rencontres et collaboration permise, facilité par le tiers-lieux
- Soutien technique et financier de l'ADEME, la Région Normandie et la DREETS



## FREINS

- Le coût du foncier
- La frilosité des assureurs
- Le conservatisme dont souffre le secteur du bâtiment



## ÉTAPES DU PROJET

- **2016** : Création de l'association de préfiguration
- **2018** : Démarrage du chantier de réhabilitation de la Grande Halle « Lot 1 réemploi »
- **2019** : Lauréat AMI Économie Circulaire en Normandie
- **2022** : Ouverture du « Plateau Circulaire » plateforme logistique réemploi et développement des activités de sensibilisation, formation et conseil



## PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

- Poursuite des activités de sensibilisation, formation, conseils
- Démarrage d'une étude de faisabilité et préfiguration d'une ressourcerie artistique et artisanale (QCC)



## PARTENAIRES

### FINANCEURS

- ADEME
- Région Normandie
- DREETS Normandie
- Caisse des dépôts

### TECHNIQUES

- ESITC
- ATIPIC (Entreprise à but d'emploi)
- Artisans valoristes

### RÉSEAUX OU FÉDÉRATIONS D'APPARTENANCE

- Réseau réemploi Bâtiment Normandie
- RANOPER (Réseau commande publique durable en Normandie)
- ARPE (Eco-construction)
- Réseau tiers-lieux / France Tiers-Lieux



## COORDONNÉES

Adresse : rue des ateliers 14460 Colombelles

Mail : [bonjour@le-wip.com](mailto:bonjour@le-wip.com)

Téléphone : 02 52 56 98 07

Site web : [www.le-wip.com](http://www.le-wip.com)

Soutenu par



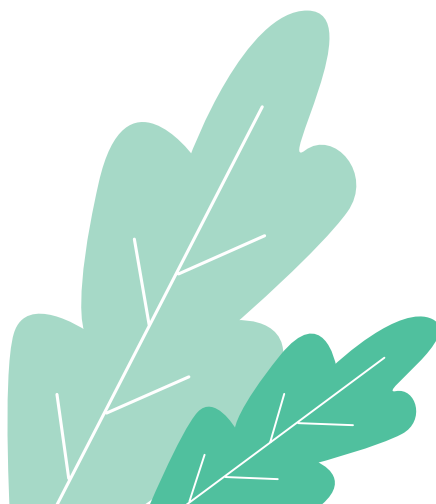
ANNÉE DE PRODUCTION : 2022

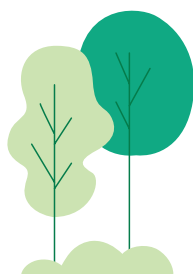


## Remerciements

Cette note a été réalisée avec le concours de structures de l'économie sociale et solidaire spécialistes du réemploi des matériaux du bâtiment dans les territoires :

[Le Repair](#), [L'Écrouvis](#), [Métabatik](#), [Minéka](#), [Éco'Mat38](#), [Matière Grise](#), [Ocean Insertion 44](#) et des Chambres régionales de l'ESS (CRESS).





## Contact



**Aurore Médieu,**  
responsable transition  
écologique et économie  
circulaire d'ESS France



[a.medieu@ess-france.org](mailto:a.medieu@ess-france.org)



[www.ess-france.org](http://www.ess-france.org)



[@ESS\\_France](https://twitter.com/ESS_France)